

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Caare reserve a l'autorite e	N° d'enregistrement :
13/11/2018	Dossier complet le : 07/01/2018	f09318p0368
PAGES AND	1. Intitulé du p	projet
Restructuration du secteur amont de la		, -,-,
0.145-495-495-4	المراجعة الم	second (action) will imposite (a)
2.1 Personne physique	u (ou des) mailre(s) a ouvro	age ou du (ou des) pétitionnaire(s)
Nom	Prénor	m
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale		
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur Jean-Mar	c Roubaud, Président
RCS / SIRET 2 4 8 4 0 0 2	5 1 0 0 1 5 8	Forme juridique EPCI
Joign	ez à votre demande l'an	nexe obligatoire n°1
	au des seuils et critères anr dimensionnement correspo	nexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et ondant du projet
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du p	projet au regard des seuils et critères de la catégorie
rubrique 10		ubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc., travers sur une longueur de cours d'eau supérieure à
	100 m , consolidation de	berges en enrochements supérieur à 200 m,
rubrique 21 e	dérivation de cours d'eau	i supérieur à 100 m en vu de prévenir les inondations
rubrique 47 b	autres déboisements au v	vue d'une reconversion des sols de plus de 0,5 ha
V8074504406-8-54365-3-505-3-505-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4-4		
Daireat âtea ann an fao an an an fao at farm.	4. Caractéristiques géné	romo is la mandra de compresa de la
Doivent être annexées au présent formu 4.1 Nature du projet, y compris les éven		
Confortement et fiabilisation du systèm		
	ligue -0,4 à 0) : rehausse d	du parapet existant sur 45 m et prolongement sur 110
m - zone 1 (PK 0 à 0,7) : création d'un ma	assif en remblai venant épa	auler le mur de soutènement et 2 épis plongeant en
aval de l'épaulement		
- zone 2 (PK 0,8 à 1,6) : en cas d'érosic aujourd'hui)	on de la terrasse boisée, in	nplantation de 11 épis plongeant (non envisagé
- zone 3 (PK 1,6 à 2,3) : aucune interve	ention	

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

- création d'une protection longitudinale de la berge

- zone 4 (PK2,3 à 3,2) : sur ce linéaire 2 solutions sont proposées (environ 900 m): - recul de la digue d'environ 30 m

4.2 Objectifs du projet

Le confortement de la digue est réalisé dans le but d'assurer une fiabilisation du système d'endiguement . Pour cela, la digue devra comporter les caractéristiques suivantes :

- la digue contient la crue de référence de la Durance soit un débit de 5 000 m3/s
- la digue est protégée contre l'érosion interne (renard, fontis) et externe (affouillement PID)
- la digue est résistante à la surverse jusqu'à la crue exceptionnelle de la Durance soit un débit de 6 500 m3/s
- l'ouvrage est accessible en crue et la crête de digue comporte une piste circulable de 4,5 m de large
- le gestionnaire de digue est connu, pérenne et dispose des ressources suffisantes pour entretenir et surveiller la digue

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux regroupent des opérations en rivière avec :

- travaux préparatoires et installations de chantier (base vie, piste d'accès et zones de retournement, mise en défens des zones sensibles)
- mise en place d'un dispositif pour limiter les MES en aval des travaux
- réalisation éventuelle de pêches électriques
- réalisation des travaux de création / confortement des ouvrages hydrauliques
- · retrait des ouvrages temporaires et remise en état du site

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le système d'endiguement sera un ouvrage fonctionnel et fiable permettant la protection d'Avignon pour :

- un niveau de protection définit à la crue de référence de la Durance soit un débit de 5 000 m3/s
- un niveau de sûreté défini à la crue exceptionnelle de la Durance soit un débit de 6 500 m3/s

La décision de l'autorité environneme autorisation environnementale au titre - une demande d'autorisation IOTA - une demande d'autorisation de défrie (DPF) ==> le SMAVD est exempt de p	cher (surface de 0,4 ha sur parcelles cadastrées procédure de défrichement dans le DPF diction de destruction d'espèces protégées ==> de la DREAL	s et 1,6 ha sur domaine public fluvial
	ojet et superficie globale de l'opération - préciser le eurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire étudié pour travaux de 3,6 km zone amont de Bonpas : environ 160 zone 1 (PK0 à 0,7) : environ 800 m (1 gabions) zone 2 (PK 0,8 à 1,6) : environ 900 m zone 3 (PK 1,6 à 2,3) : environ 700 m zone 4 (PK 2,3 à 3,2) : environ 900 m	m d'interventions 3 000 m3 d'enrochements et 8 600m² m	
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long °	_'" Lat ° ' "_
Avignon et Caumont sur Durance Parcelles pouvant être concernées par les travaux : Caumont sur Durance : F1229 Avignon : BX281 ; BX58 ;BV21 ; BX60; BW66; BV82 + domaine public fluvial (DPF) Ces parcelles sont provisoires, elles pourraient être modifiées avec l'avancement du projet.		14,58
4.7 S'agit-il d'une modification/extension	ignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluat	Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairement différentes composantes de votre p indiquez à quelle date il a été autor	rojet et	

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		ZNIEFF Terre type 1: Basse Durance, des Alouettes à la confluence du Rhône ZNIEFF Terre type 2: Basse Durance
En zone de montagne ?		x	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	X		Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de Vaucluse approuvé le 17 octobre 2016
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	x		au sein du MH inscrit « Chartreuse de Bonpas » en limite des MH inscrit : Lycée agricole de Cantarel , Domaine de La Grande Castelette , Domaine de La Durette , Domaine de La Queyrelle
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	×		Zone humide délimitée dans le SRCE "Basse Durance"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Caumont sur Durance: PPRi Durance approuvé en 2014 TRI Avignon/Tricastin/Durance Avignon: PPRi Durance (prorogation de l'approbation) PPRi Rhône approuvé en 2000 et révisé en 2002 TRI Avignon/Tricastin/Durance
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	×		Périmètre de protection rapproché du captage de Saignone sur la comme d'Avignon
Dans un site inscrit ?	×		Site inscrit « La Chartreuse de Bonpas avec ses abords »
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	x		ZPS La Durance (FR9312003) ZSC La Durance (FR9301589)
D'un site classé ?		×	Aux abords du site classé « Chartreuse de Bonpas et ses abords »

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?			Il est peu probable que les travaux soient excédentaires en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?			Il est probable que les travaux soient déficitaires en matériaux. Ces derniers seront issus : - enrochements de carrières agréées - matériaux d'apports (source à définir)
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	×		Certains travaux prévus ou envisagés pourront avoir des effets sur le milieu aquatique (habitat du Toxostome et de l'Anguille) et les milieux terrestres (ripisylve occupée par des oiseaux, des chiroptères; berges occupés par le Castor d'Eurasie, la Cordulie à corps fin, des plantes protégées). Les coupes dans la ripisylve et le chantier auront un impact potentiel sur les chiroptères, oiseaux, castor ainsi qu'une fragmentation du corridor fonctionnel. Cependant, plusieurs mesures permettront d'éviter ou réduire ces impacts jusqu'à un niveau faible à négligeable (mise en défens, contournement de hutte, coupe douce d'arbres).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	x		Certains travaux sont situés dans des tronçons de berge occupés par des : - habitats communautaires > forêts galeries à Peuplier blanc, herbier à Characées, - espèces d'intérêt communautaire > Castor d'Eurasie, Cordulie à corps fin, Toxostome, Murin à oreilles échancrées, Minioptère de Schreibers, Milan noir Cependant, plusieurs mesures permettront d'éviter ou réduire ces impacts jusqu'à un niveau faible à négligeable (mise en défens, contournement de hutte, coupe douce d'arbres).

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×		Des coupes de ripisylve et de végétation de berge sont envisagés à l'aval du pont de Bonpas. Cela concerne essentiellement des formations boisées et arbustives qui servent d'habitats fonctionnels à plusieurs cortèges d'espèces et de corridor biologique le long de la rive droite de la Durance.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Il est concerné par le risque inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		×	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Les travaux seront l'origine de déplacements supplémentaires pour l'amenée des matériaux et la circulation des engins de chantier. Le trafic pourrait être légèrement impacté ponctuellement.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Les travaux seront l'origine de bruit mais cette nuisance sera réduite dans le temps et dans l'espace. Le projet s'inscrit à proximité de voie bruyante comme l'autoroute et la voie ferroviaire sources de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	x		Les travaux seront l'origine de vibrations mais cette nuisance sera réduite dans le temps et dans l'espace. Le projet s'inscrit à proximité de voie bruyante comme l'autoroute et la voie ferroviaire sources de vibrations
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	x		Les travaux seront l'origine d'émissions atmosphériques, notamment de poussières mais cette nuisance sera réduite dans le temps et dans l'espace. Le projet s'inscrit à proximité de voie à fort trafic générant des émission atmosphériques importantes
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		x	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Les travaux seront l'origine de déchets de tout type (inertes, non dangereux et dangereux)

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	×	Modification du paysage par les opérations de défrichement. Ceci est susceptible de modifier la perception des abords des monuments historiques ainsi que des sites classés et inscrits notamment "La Chartreuse de Bonpas"
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	×	Les modifications pourraient être positives du fait de l'insertion des modes doux sur le système d'endiguement permettant de développer les circulations douces.
approuvés			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :
	nces du projet identifi Non X Si oui, décri		nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Au jour de rédaction du présent cas par cas, il est d'ores et déjà possible de définir des mesures environnementales pour minimiser les impacts du projet sur l'environnement. En phase travaux, les mesures principales prises permettront de :

- -limiter les nuisances sonores, vibrations, rejets atmosphériques, émissions lumineuses ;
- -optimiser et sécuriser la circulation ;
- -informer les usagers et riverains ;
- -gérer les déchets et pertes d'hydrocarbures (pour éviter d'éventuels transferts de pollution des eaux et des sols) ;
- -gérer les eaux de la Durance pour éviter d'impacter le milieu aquatique (système de batardage et de réduction des
- -gérer le risque inondation par un travail hors restitution EDF, par le choix d'emprises chantier et la surveillance de la météo (alertes)
- -préserver au maximum les milieux naturels connexes aux emprises de travaux
- prendre en compte les périodes sensibles du cycle biologique des espèces et réduire aux minimum les emprises

En phase aménagée, le projet n'est pas de nature à impacter l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé? Expliquez pourquoi.

Le projet consiste à renforcer et fiabiliser d'un système de protection contre les inondations de la Durance. Les enjeux majeurs sont le risque inondation (zone inondable, zone protégée, hydraulique, morphodynamique...), le milieu naturel terrestre et aquatique et les usages de l'eau. L'ensemble de ces enjeux et les incidences du projet sur ces derniers seront traitées de facon précises et détaillées au sein du dossier de demande d'autorisation environnementale (L.181 -1 CE) comprenant: une demande d'autorisation IOTA (avec une étude de danger; une analyse habitats, faune, flore; des analyses hydrologiques; morphodynamiques...), une éventuelle dérogation pour les espèces protégées (en fonction des conclusions sur les impacts résiduels du projet) et une évaluation des incidences Natura 2000. De ce fait, la rédaction d'une évaluation environnementale n'apporterait aucune valeur ajoutée aux analyses déjà prévue.

8. Annexes

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	1
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairemen	t transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet			
	9. Engagement et	signature		
Je certifie su	9. Engagement et r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessu			
Je certifie su Fait à			04/01/2019	
	r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessu	le,	04 01 2019 sident et par délégation proctéer Géneral	